



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°12

Lot n° : 10	Intitulé : ELECTRICITE
-------------	------------------------

TITULAIRE du MARCHE

**SPIE INDUSTRIE&TERTIAIRE**

**4 avenue Jean Jaurès**

**69551 FEYZIN**

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

FEVRIER 2026

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com)

Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SPIE INDUSTRIE&TERTIAIRE

4 avenue Jean Jaurès

69551 FEYZIN

## Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 10	Intitulé : ELECTRICITE
-------------	------------------------

## Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	563 000 €HT
TVA (20%) :	112 600 €
Montant TTC :	675 600 € TTC

Montant du marché :	563 000 €HT	Initial
	563 000 €HT	Après avenant n°1
	570 329,48 € HT	Après avenant n°2
	693 111,67 €HT	Après avenant n°3
	727 593,70 € HT	Après avenant n°4
	895 100,99 € HT	Après avenant n°5
	897 659,63 € HT	Après avenant n°6
	997 659,53 € HT	Après avenant n°7
	1 004 290,01 € HT	Après avenant n°8
	1 031 034,07 € HT	Après avenant n°9
	1 050 371,44 € HT	Après avenant n°10
	1 052 472,70 € HT	Après avenant n°11

## Article 5 – Objet de l'avenant n°12

L'avenant n°12 a pour objet la déduction des prestations liées au traçage des noues. La conception technique des noues a permis :

=> la réalisation de relevés d'étanchéité supérieurs aux exigences normatives (hauteur portée à 450 mm) ;

=> la suppression du platelage circulaire.

En conséquence, en cas de fortes chutes de neige, le risque d'infiltration au niveau des relevés d'étanchéité est limité.

Pour ces raisons, la mise en oeuvre du traçage des noues ne se justifie plus.

Le montant proposé par le titulaire est une moins-value de 37 909,88€ HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

## Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°12

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value			
Moins-values	37 909,88	7 581,98	45 491,86

Montant de l'avenant n°12	-37 909,88	-7 581,98	-45 491,86
Evolution du montant du marché	<b>-6,73%</b>		
Variation cumulée du marché	<b>+ 80,21 %</b>		

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°12

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché suite avenant n°11	1 052 472,70	210 494,54	1 262 967,24

Montant de l'avenant n°12	-37 909,88	-7 581,98	-45 491,86
Nouveau montant du marché	1 014 562,82	202 912,56	1 217 475,38

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°12

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-1, R. 2194-3 et R2194-5

## Article 9 – Modification du délai d'exécution

Le calendrier d'exécution notifié par ordre de service n°36 tient compte de l'ensemble des modifications antérieures au marché (avenants 1 à 6).

Le présent avenant n'a pas d'incidence sur le délai d'exécution du lot 10.

## Article 10 – Annexes à l'avenant n°12

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM10-12 de la maîtrise d'œuvre et les pièces annexées à la FTM ci-jointe

## Article 11 – Signature du titulaire du marché

A .....

le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....